

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À L'APPROBATION DE PLANS DE CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SUR LE TERRITOIRE FORMÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641 DU CADASTRE DU QUÉBEC, R.C.A.1V.Q. 237 (190, RUE SAINT-JEAN, QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE - ANCIEN SITE IRVING)

Lors d'une séance tenue le 9 mars 2015, le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a adopté le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction et l'occupation d'un bâtiment sur le territoire formé du lot numéro 5 412 641 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 237 (190, rue Saint-Jean, quartier Saint-Jean-Baptiste - ancien site Irving)*.

Ce règlement modifie le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin d'approuver des plans de construction sur le territoire formé du lot numéro 5 412 641 du cadastre du Québec. Ce lot est situé dans la zone 13005Mb.

La zone 13005Mb est ceinturée à l'ouest par la rue Félix-Gabriel-Marchand, au nord par la rue Richelieu, à l'est par la rue Philippe-Dorval et au sud par la rue Saint-Jean.

Le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 237 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu, lors d'une séance du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, le lundi 30 mars 2015 à 19 h 00 au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, situé au 470, rue Saint-Jean, à Québec.

Lors de cette assemblée publique de consultation, un représentant de la Ville expliquera le contenu de ce projet ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet ainsi qu'une illustration des zones visées peuvent être consultés au 4^e étage du bureau de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou situé au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. La carte des zones concernées et contiguës peut être consultée sur le site internet de la Ville de Québec, à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca/avis_publics.

Québec, le 17 mars 2015

L'assistant-greffier d'arrondissement,

Yves Bergeron